



André CHASSAIGNE
Député du Puy-de-Dôme
La Croix-Blanche
Route de Dorat
63300 THIERS

Le 27 janvier 2012

Monsieur Thierry MARIANI
Ministre auprès de la ministre de l'Ecologie,
du Développement durable, des Transports et
du Logement, chargé des Transports
Hôtel de Roquelaure
246, boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

Objet : gratuité de la section de l'autoroute A89/A72
Thiers – Les Martres d'Artière
Nos références : JB344/4264

Monsieur le Ministre,

Par un courrier daté du 25 mars 2011, je vous avais fait part de la situation des usagers du tronçon autoroutier A89-A72 situé entre la gare de péage Thiers-Est (La Monnerie-le-Montel) et Clermont-Ferrand et des coûts très importants qu'ils supportent.

Je vous avais également précisé que les habitants des bassins de Thiers et d'Ambert, touchés par les difficultés économiques, étaient de plus en plus contraints de se déplacer en direction de l'agglomération clermontoise pour leur travail et qu'une autoroute sans péage sur ce tronçon devenait une nécessité.

Dans votre réponse du 23 mai 2011, vous avez tenu à préciser que « *le péage acquitté par les usagers est la contrepartie du financement des ouvrages routiers concédés et son produit constitue la seule ressource dont disposent les sociétés d'autoroutes pour rembourser les emprunts contractés et pour assurer l'exploitation et la maintenance des ouvrages* ».

Vous ajoutiez également que les modulations de tarifs « *prévues par les contrats, strictement encadrées, obéissent à des motifs d'intérêt public* » et « *qu'elles ne doivent générer aucune recette supplémentaire pour la société concessionnaire* ».

Comme vous le savez, ce tronçon autoroutier a été concédé aux Autoroutes du Sud de la France (ASF) appartenant au groupe VINCI Autoroutes. Ce groupe a réalisé un résultat net de 627 millions d'euros pour l'année 2009, et de 837 millions d'euros pour l'année 2010.

Pour l'ensemble de ses activités, le groupe VINCI, valeur du CAC 40, a réalisé en 2010 un résultat net de 1,7 milliards d'euros. Il a versé cette même année à ses actionnaires l'équivalent de 1,67 euros par action de dividende, en hausse de 3,1 % par rapport à 2009, soit plus de 900 millions d'euros !

Il affiche clairement dans son « guide de l'actionnaire » disponible sur Internet¹ ses motivations financières : « *cette augmentation est en ligne avec la politique menée depuis plusieurs*

¹ Vinci, « *Actionnaires : le guide 2011* » : <http://publi.vinci.com/actionnaires/vinci-guide-actionnaire-2011.pdf>

années, qui consiste à redistribuer 50 % du résultat net (part du groupe) ». Appliqué aux seuls actionnaires du VINCI Autoroutes, ce sont donc plus de 300 millions d'euros qui ont été versés aux actionnaires en 2010. Dans ce même guide à destination des actionnaires, le groupe indiquait tabler sur « une progression d'environ 4 % des recettes des concessions autoroutières pour 2011 » contredisant par là même l'obligation de non progression des recettes, présentée dans votre courrier daté du 23 mai 2011.

La presse spécialisée annonce déjà une augmentation des péages sur le réseau concédé à hauteur de 2,5 % pour le réseau ASF à compter de février 2012. Cela porterait le péage pour Thiers-Ouest – Les Martres d'Artière de 2,10 euros à 2,15 euros après la hausse enregistrée en 2011 pour la gare de péage de Thiers Est – La Monnerie-le-Montel.

Compte tenu des résultats du groupe, de l'ancienneté de la construction de cette section d'autoroute, et en prenant en compte également l'automatisation quasi-totale des gares de péage avec ses conséquences sur l'emploi local, une telle hausse ne peut servir à amortir les investissements passés, ou les coûts d'exploitation présents.

Quant à l'argumentation selon laquelle de telles hausses serviraient « à financer la construction de la section Balbigny – La Tour de Salvagny », elle relève de la fantaisie au regard des capacités d'investissement du groupe. Seule la politique financière de l'entreprise vient justifier de telles hausses pour les péages, pour servir toujours plus les exigences des seuls actionnaires !

Pour le secteur de Thiers – Ambert, les usagers ont déjà démontré qu'ils refusaient ce « racket financier » jouant contre l'intérêt général des populations de ces bassins en difficulté.

Plus de 1 200 signataires, usagers de l'autoroute, ont validé une première pétition pour une autoroute A89 sans péage. Un comité d'usagers vient de se créer pour soutenir et amplifier les actions pour faire aboutir cette revendication légitime.

Au moment où les usagers supportent de plein fouet des hausses historiques de prix des carburants, ils demandent d'ores et déjà à la direction d'ASF un blocage des tarifs sur ce tronçon en 2011. Ils viennent d'interpeller la direction régionale d'ASF sur ces différents points.

Aussi, je n'hésiterai pas à soutenir leurs actions et je souhaiterais également qu'une table ronde, rassemblant les usagers, les collectivités territoriales, les représentants de l'Etat et la société concessionnaire puisse être mise en place rapidement afin d'envisager de façon concrète les possibilités d'une gratuité sur ce tronçon.

Dans l'attente, je vous demande de ne pas procéder à l'augmentation des tarifs sur ce tronçon.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le ministre, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

André CHASSAIGNE

Copie à :

- **Monsieur Francis LAMY, Préfet de la Région Auvergne, Préfet du Puy-de-Dôme**
- **Monsieur Pierre COPPEY, Président-Directeur général d'ASF**
- **Monsieur Sébastien MORANT, directeur régional Rhône-Alpes - Auvergne d'ASF**

André CHASSAIGNE
Député du Puy-de-Dôme
La Croix-Blanche
Route de Dorat
63300 THIERS

Le 27 janvier 2012

Monsieur Francis LAMY
Préfet de la Région Auvergne
Préfet du Puy-de-Dôme
18, boulevard Desaix
63033 CLERMONT-FERRAND Cedex 1

Objet : gratuité de la section de l'autoroute A89/A72
Thiers – Les Martres d'Artière
Nos références : JB344/4264

Monsieur le Préfet,

Je vous prie de trouver ci-jointe la copie du courrier adressé ce jour à Monsieur Thierry MARIANI, ministre auprès de la ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, chargé des Transports, relayant une nouvelle fois les demandes des habitants des bassins de Thiers et d'Ambert en faveur de la gratuité des péages autoroutiers de l'A89/A72 entre la limite du département et l'agglomération clermontoise.

Vous souhaitant bonne réception et restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

André CHASSAIGNE

André CHASSAIGNE
Député du Puy-de-Dôme
La Croix-Blanche
Route de Dorat
63300 THIERS

Le 27 janvier 2012

Monsieur Pierre COPPEY
Président-Directeur général
Autoroutes du Sud de la France
9, place de l'Europe
92851 RUEIL-MALMAISON Cedex

Objet : gratuité de la section de l'autoroute A89/A72
Thiers – Les Martres d'Artière
Nos références : JB344/4264

Monsieur le Président-Directeur général,

Je vous prie de trouver ci-jointe la copie du courrier adressé ce jour à Monsieur Thierry MARIANI, ministre auprès de la ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, chargé des Transports, relayant une nouvelle fois les demandes des habitants des bassins de Thiers et d'Ambert en faveur de la gratuité des péages autoroutiers de l'A89/A72 entre la limite du département et l'agglomération clermontoise.

Vous souhaitant bonne réception et restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président-Directeur général, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

André CHASSAIGNE

André CHASSAIGNE
Député du Puy-de-Dôme
La Croix-Blanche
Route de Dorat
63300 THIERS

Le 27 janvier 2012

Monsieur Sébastien MORANT
Directeur régional Rhône-Alpes - Auvergne
Autoroutes du Sud de la France
BP325
26503 BOURG-LES-VALENCE Cedex

Objet : gratuité de la section de l'autoroute A89/A72
Thiers – Les Martres d'Artière
Nos références : JB344/4264

Monsieur le Directeur régional,

Je vous prie de trouver ci-jointe la copie du courrier adressé ce jour à Monsieur Thierry MARIANI, ministre auprès de la ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, chargé des Transports, relayant une nouvelle fois les demandes des habitants des bassins de Thiers et d'Ambert en faveur de la gratuité des péages autoroutiers de l'A89/A72 entre la limite du département et l'agglomération clermontoise.

Vous souhaitant bonne réception et restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur régional, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

André CHASSAIGNE